



COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU SDEC ÉNERGIE DU 30 JUIN 2017 A 9H30

*Etabli en application des articles L. 5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
et de l'article 30 du règlement intérieur*

L'an deux mille seize, le vendredi 30 juin à 9h30, le bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2016, s'est réuni à Caen sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : MM. Alain LIARD, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT.

Pouvoirs : M. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON.

Monsieur le Président constatant le quorum, la séance est ouverte.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Départ de M. Sébastien LECLERC.

Le Bureau Syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 mai 2017.

N°	Objet de la délibération																																																																	
2017-05/BS/DB-01	<p>ACCORDS-CADRES DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDE « TRAVAUX AERIENS & SOUTERRAINS SUR LES RESEAUX » : ELECTRICITE – ECLAIRAGE – GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATIONS – INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES 2018</p> <p>Cette consultation concerne le renouvellement des marchés publics de travaux du SDEC ENERGIE qui arrivent à échéance au 31 décembre 2017.</p> <p>La Commission d'Appels d'offres s'est réunie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 12 mai 2017 pour ouvrir les plis, - Le 23 mai 2017 pour déclarer les candidatures recevables, - Le 2 juin 2017 pour prendre, au vu de l'analyse des offres, la décision : <ul style="list-style-type: none"> • d'attribuer les lots suivants : <table border="1" data-bbox="512 551 1412 864"> <thead> <tr> <th>N° lot</th> <th>Nature</th> <th>Intitulé</th> <th>Attributaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3</td> <td rowspan="5">Souterrain</td> <td>CC Isigny- Omaha Intercom</td> <td>Garczynski Traploir Forlux</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>CC Vallée de l'Orne et de l'Odon</td> <td>Sorapel / Sato</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>CC Cingal-Suisse Normande</td> <td>Garczynski Traploir Forlux</td> </tr> <tr> <td>15</td> <td>CC Coeur Côte Fleurie / CC Pays de Honfleur - Beuzeville</td> <td>Réseaux Environnement / Spie CityNetworks</td> </tr> <tr> <td>16</td> <td>CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom</td> <td>Réseaux Environnement / Spie CityNetworks</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> • de déclarer les lots n° 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 17 et 18 infructueux du fait que seules des offres inacceptables, au sens de l'article 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, ont été proposées. • de mettre en œuvre une procédure concurrentielle avec négociation sans publication d'un nouvel avis de marché pour les lots n° 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 17 et 18. <ul style="list-style-type: none"> - Le 29 juin 2017 pour, d'une part valider les trois phases successives de négociation (<i>voir rapport du Président à la CAO</i>) et d'autre part, suite à ces phases et au vu des propositions du Président, attribuer les lots n° 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 17 et 18 comme suit : <table border="1" data-bbox="472 1245 1369 1845"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Nature</th> <th>Intitulé</th> <th>Attributaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td rowspan="2">Aérien</td> <td>Ouest</td> <td>Sturno/Teim</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Est</td> <td>SAG Vigilec</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td rowspan="10">Souterrain</td> <td>CC Bayeux intercom</td> <td>Sturno/Teim</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>CC Seuelles Terre et Mer</td> <td>Garczynski Traploir Forlux</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>CC Coeur de Nacre</td> <td>Garczynski Traploir Forlux</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>CU Caen la Mer</td> <td>Garczynski Traploir Forlux</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>CC Pré-Bocage Intercom</td> <td>Sturno/Teim</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>CC Intercom de la Vire au Noireau</td> <td>Sturno/Teim</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>CC Normandie- Cabourg- Pays d'Auge</td> <td>SpieCityNetworks/ Réseaux Environnement</td> </tr> <tr> <td>13</td> <td>CC Val ès Dunes</td> <td>SAG Vigilec</td> </tr> <tr> <td>14</td> <td>CC Pays de Falaise</td> <td>Sorapel/Sato</td> </tr> <tr> <td>17</td> <td>CC de Cambremer</td> <td>SpieCityNetworks/ Réseaux Environnement</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>CA Lisieux Normandie</td> <td>SAG Vigilec</td> </tr> </tbody> </table> <p>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prend acte des décisions de la Commission d'Appels d'Offres ; - Autorise le Président à signer les accords-cadres, ainsi que l'ensemble des pièces et documents s'y rapportant et à procéder à leur exécution. 	N° lot	Nature	Intitulé	Attributaire	3	Souterrain	CC Isigny- Omaha Intercom	Garczynski Traploir Forlux	10	CC Vallée de l'Orne et de l'Odon	Sorapel / Sato	11	CC Cingal-Suisse Normande	Garczynski Traploir Forlux	15	CC Coeur Côte Fleurie / CC Pays de Honfleur - Beuzeville	Réseaux Environnement / Spie CityNetworks	16	CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	Réseaux Environnement / Spie CityNetworks	N°	Nature	Intitulé	Attributaire	1	Aérien	Ouest	Sturno/Teim	2	Est	SAG Vigilec	4	Souterrain	CC Bayeux intercom	Sturno/Teim	5	CC Seuelles Terre et Mer	Garczynski Traploir Forlux	6	CC Coeur de Nacre	Garczynski Traploir Forlux	7	CU Caen la Mer	Garczynski Traploir Forlux	8	CC Pré-Bocage Intercom	Sturno/Teim	9	CC Intercom de la Vire au Noireau	Sturno/Teim	12	CC Normandie- Cabourg- Pays d'Auge	SpieCityNetworks/ Réseaux Environnement	13	CC Val ès Dunes	SAG Vigilec	14	CC Pays de Falaise	Sorapel/Sato	17	CC de Cambremer	SpieCityNetworks/ Réseaux Environnement	18	CA Lisieux Normandie	SAG Vigilec
	N° lot	Nature	Intitulé	Attributaire																																																														
	3	Souterrain	CC Isigny- Omaha Intercom	Garczynski Traploir Forlux																																																														
	10		CC Vallée de l'Orne et de l'Odon	Sorapel / Sato																																																														
	11		CC Cingal-Suisse Normande	Garczynski Traploir Forlux																																																														
	15		CC Coeur Côte Fleurie / CC Pays de Honfleur - Beuzeville	Réseaux Environnement / Spie CityNetworks																																																														
	16		CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	Réseaux Environnement / Spie CityNetworks																																																														
	N°	Nature	Intitulé	Attributaire																																																														
	1	Aérien	Ouest	Sturno/Teim																																																														
	2		Est	SAG Vigilec																																																														
4	Souterrain	CC Bayeux intercom	Sturno/Teim																																																															
5		CC Seuelles Terre et Mer	Garczynski Traploir Forlux																																																															
6		CC Coeur de Nacre	Garczynski Traploir Forlux																																																															
7		CU Caen la Mer	Garczynski Traploir Forlux																																																															
8		CC Pré-Bocage Intercom	Sturno/Teim																																																															
9		CC Intercom de la Vire au Noireau	Sturno/Teim																																																															
12		CC Normandie- Cabourg- Pays d'Auge	SpieCityNetworks/ Réseaux Environnement																																																															
13		CC Val ès Dunes	SAG Vigilec																																																															
14		CC Pays de Falaise	Sorapel/Sato																																																															
17		CC de Cambremer	SpieCityNetworks/ Réseaux Environnement																																																															
18	CA Lisieux Normandie	SAG Vigilec																																																																

2017-05/BS/DB-02	<p>MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE D'HORLOGES ASTRONOMIQUES POUR ECLAIRAGE PUBLIC</p> <p>Au total, 3 sociétés ont remis une offre, à savoir : DISIMPEX, AGENORE et BH TECHNOLOGIES.</p> <p>L'analyse a été effectuée selon les critères d'attribution suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valeur qualitative de l'offre - note sur 100 points, pondérée à 50% ; - Proposition financière - note sur 100 points, pondérée à 50%. <p>A noter qu'avant pondération (50%), la valeur technique était notée sur 100 points. Si l'horloge concernée n'obtenait pas 50 points, l'offre était exclue. C'est le cas pour l'offre de DISIMPEX.</p> <p>Sur la base d'un rapport d'analyse des offres exposé au Bureau Syndical, le Président propose de retenir l'offre de la société BH TECHNOLOGIES</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'attribuer l'accord-cadre à bons de commandes à la société - BH TECHNOLOGIES ; - d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer ledit marché, ainsi que l'ensemble des pièces et documents s'y rattachant. 									
2017-05/BS/DB-03	<p>MARCHE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DECLARATIONS DE PROJETS DE TRAVAUX (DT) ET DES DECLARATIONS D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX (DICT)</p> <p>Au total, 1 seule société a remis une offre, à savoir SOGELINK.</p> <p>L'analyse a été effectuée selon les critères d'attribution suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valeur qualitative de l'offre - note sur 50 points, pondérée à 40% ; - Proposition financière - note sur 50 points, pondérée à 60%. <p>Sur la base d'un rapport d'analyse des offres exposé au Bureau Syndical, le Président propose de retenir l'offre de la société SOGELINK.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'attribuer l'accord-cadre à bons de commandes à la société SOGELINK, - d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer ledit marché, ainsi que l'ensemble des pièces et documents s'y rattachant. 									
2017-05/BS/DB-04	<p>MARCHE PUBLIC DE CONTROLE DE STABILITE DES MATS D'ECLAIRAGE PUBLIC ET POTENCES DE SIGNALISATION LUMINEUSE 2017</p> <p>Au total, 2 sociétés ont remis une offre, à savoir : Rei-Lux et Roch-Service.</p> <p>Pour les deux lots, l'analyse a été effectuée selon les critères d'attribution suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valeur qualitative de l'offre - note sur 50 points, pondérée à 20% ; - Proposition financière - note sur 50 points, pondérée à 80%. <p>Sur la base d'un rapport d'analyse des offres exposé au Bureau Syndical, le Président propose de retenir les offres suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="523 1682 1318 1798"> <thead> <tr> <th>Lot</th> <th>Intitulé</th> <th>ATTRIBUTAIRE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Ouest</td> <td>REI-LUX</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Est</td> <td>ROCH SERVICE</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'attribuer le lot n°1 à REI-LUX et le lot n°2 à ROCH SERVICE, - d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer les marchés correspondants, ainsi que l'ensemble des pièces et documents s'y rattachant. 	Lot	Intitulé	ATTRIBUTAIRE	1	Ouest	REI-LUX	2	Est	ROCH SERVICE
Lot	Intitulé	ATTRIBUTAIRE								
1	Ouest	REI-LUX								
2	Est	ROCH SERVICE								

2017-05/BS/DB-05	<p>MARCHE DE PRESTATIONS D'EXPERTISE JURIDIQUE</p> <p>Au total, 17 sociétés ont remis une offre dont 14 par voie dématérialisée : Access Avocats (76), Selarl Avocats Efficia (35), D4 Avocats Associés (75), HSDP Avocats (14), Maître Audrey Maurel (92), Selarl Cabinet COUDRAY (35), Ernst & Young Sté d'avocats (44), SCP Seban & Associés (75), Carlara (75), Ravetto Associés (75), Selarl Symchowicz Weissberg & Associés (75), Selarl Claisse & Associés (75), ALTRA Consulting (75), GB2A (14), CLL Avocats (75), BF2A (75) et AARPI Palmier et associés (75).</p> <p>Pour chaque lot, l'analyse a été effectuée selon les critères d'attribution suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prix des prestations – note sur 10 points, pondérée à 40% ; - Valeur technique - note sur 10 points, pondérée à 60%. <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de prestations d'expertise technique, financière et comptable comme suit :</i></p> <table border="1" data-bbox="448 636 1410 954"> <thead> <tr> <th>Lot</th> <th>Intitulé</th> <th>ATTRIBUTAIRE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Expertise juridique - Droit de l'énergie</td> <td>SCP Seban & Associés</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Expertise juridique- Droit des collectivités locales et de l'institution, Droit de la fonction publique et du travail, Droit administratif général, Droit immobilier et de la gestion du domaine</td> <td>Selarl Claisse & Associés</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Expertise juridique- Droit fiscal</td> <td>SCP Seban & Associés / Selarl Arbor & Tournoud</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Expertise juridique- Droit public des affaires et droit économique public</td> <td>GB2A</td> </tr> </tbody> </table>	Lot	Intitulé	ATTRIBUTAIRE	1	Expertise juridique - Droit de l'énergie	SCP Seban & Associés	2	Expertise juridique- Droit des collectivités locales et de l'institution, Droit de la fonction publique et du travail, Droit administratif général, Droit immobilier et de la gestion du domaine	Selarl Claisse & Associés	3	Expertise juridique- Droit fiscal	SCP Seban & Associés / Selarl Arbor & Tournoud	4	Expertise juridique- Droit public des affaires et droit économique public	GB2A
Lot	Intitulé	ATTRIBUTAIRE														
1	Expertise juridique - Droit de l'énergie	SCP Seban & Associés														
2	Expertise juridique- Droit des collectivités locales et de l'institution, Droit de la fonction publique et du travail, Droit administratif général, Droit immobilier et de la gestion du domaine	Selarl Claisse & Associés														
3	Expertise juridique- Droit fiscal	SCP Seban & Associés / Selarl Arbor & Tournoud														
4	Expertise juridique- Droit public des affaires et droit économique public	GB2A														
2017-05/BS/DB-06	<p>RECONDUCTIONS DE MARCHES</p> <p>Les reconductions portent sur les marchés suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prestations de traités (Lots 1 et 2) ; - Maintenance, formation et acquisitions de modules complémentaires SEDIT MARIANNE ; - Maintenance des installations de protection incendie du SDEC ÉNERGIE <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - de renouveler les marchés présentés pour 12 mois à compter de leurs dates anniversaire de notification respectives ; - de charger le Président de l'exécution de la présente décision ; - de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant. 															
2017-05/BS/DB-07	<p>TRANSFERTS DE COMPETENCES – Subles (ENR) et Esson (SL)</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accepter le transfert de ces compétences à la carte visées aux articles 3.5 et 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE ; - de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ; - d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant. 															
2017-05/BS/DB-08	<p>AIDES AUX FAMILLES - ATTRIBUTION D'UNE AIDE POUR LE REGLEMENT D'UNE FACTURE DE GAZ PROPANE RESEAU - CCAS DU HOM</p> <p>La dette de la famille s'élève à 322,08 €. Le CCAS participe à hauteur de 161.08 €, le reste à charge pour la famille s'élève à 161 €.</p> <p>A noter que M. Philippe LAGALLE ne participe pas au vote.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - décide d'approuver une aide de 161 € ; - dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 ; - autorise le Président à conclure la convention de soutien à une famille en difficulté, à la mettre en œuvre et à signer tout acte s'y rapportant. 															

2017-05/BS/DB-09	<p>SOUTIEN FINANCIER A LA RENOVATION ENERGETIQUE – SOLIHA – POTIGNY</p> <p>Demande d'aide de 2 000 € reçue de SOLIHA, pour une habitation située sur le territoire de la commune de Potigny.</p> <p>Les travaux pour ce logement, dont le coût s'élève à 28 240 € et dont le gain énergétique est estimé à 26 %, portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'isolation des parois par l'extérieur ; - le remplacement des menuiseries ; - l'installation d'un poêle à granulés. <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - décide d'approuver l'aide proposée ; - dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 ; - autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.
2017-05/BS/DB-10	<p>SOUTIEN FINANCIER A LA RENOVATION ENERGETIQUE – CDHAT – LIVAROT-PAYS-D'AUGE (LE MESNIL-GERMAIN)</p> <p>Demande d'aide de 2 000 € reçue du CDHAT, pour une habitation située sur le territoire de la commune de la commune déléguée du Mesnil-Germain (Livarot-Pays-d'Auge).</p> <p>Les travaux pour ce logement, dont le coût s'élève à 16 710 € et dont le gain énergétique est estimé à 39 %, portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'isolation extérieure des parois ; - l'installation d'un cumulus électrique. <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - décide d'approuver l'aide proposée ; - dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 ; - autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Départ de M. François BLIN.

2017-05/BS/DB-11	<p>AIDES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU RESEAU ELECTRIQUE</p> <p><i>Demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux, dont la liste des bénéficiaires a été remise préalablement aux membres du Bureau Syndical.</i></p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité, pour l'ensemble des dossiers :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - décide d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 avril 2017 ; - dit que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 ; - charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.
------------------	---

2017-05/BS/DB-12	<p>PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX AERIENS – 3EME TRANCHE 2017</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>décide d'adopter la troisième tranche de travaux 2017 d'effacement coordonné des réseaux aériens proposée (7 projets pour un montant de 914 884,00 €) ;</i> - <i>dit que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 ;</i> - <i>charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.</i>
2017-05/BS/DB-13	<p>PROGRAMME D'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 5EME TRANCHE 2017</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>décide d'adopter la cinquième tranche de travaux 2017 d'extension du réseau public d'électricité proposée (9 projets pour un montant de 224 392,32 €) ;</i> - <i>dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;</i> - <i>charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.</i>
2017-05/BS/DB-14	<p>PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 5EME TRANCHE 2017</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>décide d'adopter la cinquième tranche de travaux 2017 de sécurisation du réseau public d'électricité proposée (25 projets – 302 923,62 €) ;</i> - <i>dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;</i> - <i>charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant</i>
2017-05/BS/DB-15	<p>PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 6EME TRANCHE 2017</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>décide d'adopter la sixième tranche de travaux 2017 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (11 projets – 780 767,95 €) ;</i> - <i>dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;</i> - <i>charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.</i>
2017-05/BS/DB-16	<p>PROGRAMME DE RENOVATIONS ESTHETIQUE DE POSTES DE TRANSFORMATION 2017</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>décide d'accepter les travaux de rénovation de postes de transformation proposés (10 demandes de rénovations de postes de transformation pour un montant de 11 842,10 € TTC) ;</i> - <i>dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 ;</i> - <i>charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.</i>

2017-05/BS/DB-17	<p>AVENANTS AUX MARCHES DE MAINTENANCE ET D'INVESTISSEMENT EP-SL-BORNES - SALINE</p> <p>Les communes déléguées de Troarn et de Sannerville, qui composent la commune nouvelle de Saline depuis le 1^{er} janvier 2017, voient, sur le territoire de cette commune nouvelle, coexister deux entreprises de maintenance différentes, dans le cadre des marchés de maintenance et d'investissement EP-SL-BORNES.</p> <p>Ainsi, pour éviter tout risque potentiel de sécurité, notamment pour les appels d'urgence, et au vu du choix de Saline de rejoindre la communauté Urbaine de CAEN LA MER, il est préconisé de sortir la commune déléguée de TROARN du lot n°5 « Pays d'Auge Nord », pour la raccrocher au marché « Caen Agglo » du lot n°4.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - décide de sortir la commune déléguée de Troarn du lot n°5 et de la raccrocher au marché « Caen Agglo » du lot n°4 ; - décide d'adopter les avenants correspondants proposés ; - charge le Président de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer les conventions et à les mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.
2017-05/BS/DB-18	<p>AVENANTS AUX MARCHES DE SCHNEIDER ELECTRIC – CESSION EPSYS</p> <p>Un accord-cadre multi-attributaires de fourniture de postes de transformation, de transformateurs HTA/BT, d'armoires de coupure HTA et d'enveloppes de postes de transformation pour la distribution publique d'électricité nécessaires aux réseaux de distribution d'électricité des syndicats d'énergies de l'Eure (SIEGE) et du Calvados (SDEC ENERGIE) a été conclu en décembre 2015 pour une durée d'un an reconductible trois fois.</p> <p>Le 30 juin 2017, SCHNEIDER ELECTRIC France cédera 80 % du capital et des droits de vote d'EPSYS à EPSYS HOLDING.</p> <p>A l'issue de cette cession, SCHNEIDER ELECTRIC France demeurera donc actionnaire d'EPSYS à hauteur de 20 % et des contrats de partenariats seront établis entre EPSYS et SCHNEIDER ELECTRIC France.</p> <p>Dans le cadre de cette cession, les accords-cadres et marchés subséquents seront ainsi transféré au 30 juin 2017 au profit d'EPSYS.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - décide d'adopter l'ensemble des avenants aux accords-cadres et marchés subséquents (Lot 1 «PSSA-PSSB» - Lot 4 «PRCS» - Lot 5 «ACM-AC3M-ACMD» - Lot 6 «PUC» - Lot 7 «PAC» et marchés subséquents correspondants proposés ; - charge le Président de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer et à mettre en œuvre les avenants proposés ainsi que tout acte s'y rapportant.
2017-05/BS/DB-19	<p>CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE DE VILLERS-BOCAGE AU SDEC ENERGIE, AU TITRE DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ASSOCIES AU PROJET D'EFFACEMENT COORDONNE DE RESEAUX - « ROUTE DE LA FONTAINE FLEURIE ».</p> <p>Le coût global de l'opération est estimé à 57 591,17 € TTC et le coût du réseau d'éclairage public à 18 007,61 € TTC.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens situés à Villers-Bocage « Route de la Fontaine Fleurie » ; - dit que la dépense sera imputée aux articles 4581 ... ; - adopte la convention proposée et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

2017-05/BS/DB-20	<p>CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DU SDEC ENERGIE A LA COMMUNE DE TOUR-EN-BESSIN, AU TITRE DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT « LA MOINERIE ».</p> <p>Le coût global de l'opération d'aménagement est estimé à 233 550,84 € TTC.</p> <p>Le coût des travaux d'éclairage, déterminé par la commune de Tour-en-Bessin ou son maître d'œuvre, est estimé à 30 943,20 € TTC, avec un taux de TVA en vigueur de 20%, supporté par le SDEC ÉNERGIE.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>décide de déléguer ponctuellement sa maîtrise d'ouvrage à la commune de Tour-en-Bessin, pour la réalisation des travaux d'éclairage public nécessaires à l'aménagement du lotissement « La Moinerie » ;</i> - <i>décide d'octroyer les aides financières en application des décisions du Comité Syndical du 6 avril 2017 en la matière ;</i> - <i>dit que la dépense sera imputée aux articles 2315 ou 2317 ;</i> - <i>décide d'adopter la convention proposée et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.</i>
2017-05/BS/DB-21	<p>AIDES FINANCIERES - DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DE BAINVILLE-SUR-ORNE</p> <p>En application des aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 6 avril 2017, et eu égard au montant annuel de la TCCFE conservée par le SDEC ÉNERGIE pour cette commune, il est proposé au Bureau Syndical d'apporter, à cette commune, une aide financière, à hauteur de 1 246,92 €.</p> <p>Cette subvention correspondant à une aide de 15%, identique à celle apportée à une commune adhérente</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, par 20 voix pour et 1 abstention :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>décide d'accepter l'aide proposée d'un montant de 1 246.92 € :</i> - <i>dit que la dépense sera imputée à l'article 204 14 822 ;</i> - <i>autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.</i>
2017-05/BS/DB-22	<p>ETAT CONTRADICTOIRE DU PATRIMOINE DE SIGNALISATION LUMINEUSE – COMMUNE D'ESSON</p> <p>La commune n'ayant aucun ouvrage à la date de son adhésion au service de maintenance de signalisation lumineuse, la valeur de l'état contradictoire s'élève à 0 €.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter l'état contradictoire de signalisation lumineuse proposé (0€ pour chacune des communes) et autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant.</i></p>

2017-05/BS/DB-23	<p>CONVENTION DE MUTUALISATION SIG CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS ET SDEC ÉNERGIE</p> <p>En juin 2015, le Conseil Départemental du Calvados (CD14) a sollicité le SDEC ÉNERGIE dans l'objectif d'étudier la possibilité de fusionner et mutualiser, nos services respectifs d'informations géographiques à destination des collectivités territoriales à savoir, GEOSDEC et GEOCALVADOS. Cette demande était motivée par la volonté de rationaliser l'offre de services SIG sur le département et d'offrir ainsi une offre unique, notamment aux collectivités territoriales.</p> <p>Considérant l'intérêt, notamment pour les communes et les EPCI à fiscalité propre, d'offrir un bouquet d'informations géographiques unique, il en est ressorti un accord de principe sur la « mutualisation » des deux SIG : GEOSDEC et GEOCALVADOS, sur la base d'une convention de partenariat entre les deux parties, précisant notamment la gouvernance de ce SIG mutualisé, les principes de fonctionnement, les conditions financières et les conditions d'hébergement.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - décide d'adopter la convention proposée ; - autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.
------------------	--

Départ de Mme Mireille DUFOUR.

2017-05/BS/DB-24	<p>AIDES FINANCIERES - OPERATION D'EXTENSION DE RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL - FEUGUEROLLES-BULLY</p> <p>Il est proposé au Bureau Syndical d'approuver la conclusion d'une convention de contribution au financement d'une opération d'extension de réseau de distribution de gaz naturel sur la commune de Feuguerolles-Bully, qui permettra l'alimentation d'un lotissement communal sis Quartier de la Croix.</p> <p>Le seuil de rentabilité n'étant pas atteint, il est proposé d'apporter une aide financière à cette commune, à hauteur de 5 590 €.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - décide d'accepter l'aide proposée à hauteur de 5 590 € ; - dit que la dépense sera imputée à l'article 204 14 823 ; - décide d'adopter la convention proposée et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.
2017-05/BS/DB-25	<p>TABLEAU DES EFFECTIFS 2017</p> <p>Le SDEC ÉNERGIE accompagne l'évolution de carrière de ses agents en activant différents dispositifs. A ce titre, pour l'année 2017, le SDEC ÉNERGIE a établi 7 dossiers individuels d'avancement de grade et 3 dossiers individuels de promotion interne. Par ailleurs, la commission propose deux reclassements et une CDIisation</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - de clôturer 5 postes au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et d'ouvrir 5 postes au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et ce, à compter des 1^{er} janvier et 1^{er} février 2017 ; - de clôturer un poste de rédacteur, à compter du 1^{er} janvier 2017 ; - d'ouvrir un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} janvier 2017 ; - de clôturer un poste de technicien principal 2^{ème} classe contractuel et d'ouvrir un poste de technicien principal 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} juillet 2017 ; - de clôturer un poste d'ingénieur contractuel et d'ouvrir un poste d'ingénieur, à compter du 1^{er} juillet 2017 ; - de clôturer un poste d'attaché contractuel et d'ouvrir un poste d'attaché principal contractuel au 1^{er} août 2017 ; - d'adapter le tableau des effectifs en conséquence ; <p><i>d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.</i></p>

2017-05/BS/DB-26	<p>CONSEIL ENERGETIQUE - CEP - VIERVILLE-SUR-MER, TREVIÈRES, FEUGUROLLES-BULLY, MONDEVILLE, FONTENAY-LE-MARMION, CC CINGAL-SUISSE-NORMANDE, SAINTE-HONORINE-DU-FAY</p> <p>En application des aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 6 avril 2017, il est proposé au Bureau Syndical l'adhésion de ces collectivités, aux conditions suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="448 360 1390 741"> <thead> <tr> <th>Collectivité</th> <th>Cat.</th> <th>Nombre de bâtiments</th> <th>Aides financières sur le coût du service (625€/bâtiment/an)</th> <th>Aide annuelle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Vierville-sur-Mer</td> <td>C</td> <td>2</td> <td>75% *</td> <td>750 €</td> </tr> <tr> <td>Trévières</td> <td>C</td> <td>8</td> <td>75%</td> <td>3 750 €</td> </tr> <tr> <td>Feuguerolles-Bully</td> <td>C</td> <td>4</td> <td>75%</td> <td>1 875 €</td> </tr> <tr> <td>Mondeville</td> <td>A</td> <td>8</td> <td>20%</td> <td>1 000 €</td> </tr> <tr> <td>Fontenay-le-Marmion</td> <td>C</td> <td>7</td> <td>75%</td> <td>3 281,25 €</td> </tr> <tr> <td>CC Cingal-Suisse Normande</td> <td>---</td> <td>2**</td> <td>20%</td> <td>250 €</td> </tr> <tr> <td>Sainte-Honorine-de-Fay</td> <td>C</td> <td>3</td> <td>75%</td> <td>1 406,25 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>* sur la base des aides financières appliquées dans le cadre de la convention initiale conclue en 2015 avec le Pays du Bessin au Virois.</p> <p>** ajout de 2 bâtiments à la convention présentée au Bureau Syndical du 12 mai 2017.</p> <p>A noter que M. Rémi BOUGAULT ne participe pas au vote.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - décide d'adopter les conventions proposées et autorise le Président à les signer et à les mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant ; - dit que les dépenses seront imputées à l'article 65738 ; - charge le Président de l'exécution de la présente décision. 	Collectivité	Cat.	Nombre de bâtiments	Aides financières sur le coût du service (625€/bâtiment/an)	Aide annuelle	Vierville-sur-Mer	C	2	75% *	750 €	Trévières	C	8	75%	3 750 €	Feuguerolles-Bully	C	4	75%	1 875 €	Mondeville	A	8	20%	1 000 €	Fontenay-le-Marmion	C	7	75%	3 281,25 €	CC Cingal-Suisse Normande	---	2**	20%	250 €	Sainte-Honorine-de-Fay	C	3	75%	1 406,25 €
Collectivité	Cat.	Nombre de bâtiments	Aides financières sur le coût du service (625€/bâtiment/an)	Aide annuelle																																					
Vierville-sur-Mer	C	2	75% *	750 €																																					
Trévières	C	8	75%	3 750 €																																					
Feuguerolles-Bully	C	4	75%	1 875 €																																					
Mondeville	A	8	20%	1 000 €																																					
Fontenay-le-Marmion	C	7	75%	3 281,25 €																																					
CC Cingal-Suisse Normande	---	2**	20%	250 €																																					
Sainte-Honorine-de-Fay	C	3	75%	1 406,25 €																																					
2017-05/BS/DB-27	<p>SUIVI ENERGETIQUE – CONVENTION POST CEP : SAINT-ANDRE-SUR-ORNE</p> <p>La commune de Saint-André-sur-Orne (catégorie B2) a émis le souhait de continuer à bénéficier d'un accompagnement du SDEC ÉNERGIE, pour 6 bâtiments (Ecole primaire, mairie, salle de tennis de table, ateliers municipaux, vestiaires de foot et local des jeunes et église).</p> <p>Le coût de la cotisation annuelle est de 525 €/an, conformément aux tarifs en vigueur (350€ par bâtiment, avec une aide du SDEC ÉNERGIE de 75%, soit 1 575€/an).</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - décide d'adopter la convention proposée et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant ; - dit que les dépenses seront imputées à l'article 65738 ; - charge le Président de l'exécution de la présente décision 																																								
2017-05/BS/DB-28	<p>AIDES FINANCIERES – ACHAT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE POUR LES BESOINS DE LA COLLECTIVITE – SALINE, SAINT-DESIR, MERY-BISSIERE EN AUGE, SYVEDAC</p> <p>Les communes de Saline, Saint-Désir et Méry-Bissière en Auge et le SYVEDAC ont respectivement sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une aide financière pour l'achat d'un véhicule électrique pour les besoins de leur collectivité.</p> <p>Dans le cadre des aides financières adoptées par délibération du Comité Syndical du 6 avril 2017, le Président précise que le SDEC ÉNERGIE participe à hauteur de 2 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - décide d'accorder une aide financière maximum de 2 000 € à chacune des communes de Saline, Saint-Désir et Méry-Bissière en Auge ainsi qu'au SYVEDAC, pour l'achat d'un véhicule électrique ; - dit que ces aides seront imputées à l'article 65738 ; - autorise le Président à signer les conventions proposées et à les mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant 																																								

2017-05/BS/DB-29	<p>AIDES FINANCIERES – INTERVENTION D’UN BUREAU D’ETUDE POUR DEUX AUDITS ENERGETIQUES – VILLE DE CAEN</p> <p>La ville de Caen sollicite le SDEC ÉNERGIE pour l’attribution d’aides financières pour la réalisation de deux audits énergétiques (base nautique et MJC de la Guérinière), par un cabinet spécialisé.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>décide d’accorder à la ville de Caen une aide financière de 1 950 € sur pour l’audit de la base nautique et une autre de 3 150 € pour celui de la MJC de la Guérinière ;</i> - <i>dit que ces aides seront imputées à l’article 65738 ;</i> - <i>autorise le Président à signer la convention proposée et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s’y rapportant.</i>
------------------	---

Ces délibérations sont consultables, sur demande auprès du service Structures, pendant les horaires d’ouverture du Syndicat.

Sans autres questions, ni informations à l’ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à 13h05.

Le Président



Jacques LELANDAIS